

« RELEVÉ DE COMPTE CLUB » VIA FOOTCLUBS

Mis en place depuis la saison 2017/2018 au District des Flandres, le relevé de compte de votre club est consultable et imprimable via FOOTCLUBS.

A l'ouverture de FOOTCLUBS, 2 messages vous informent qu'un nouveau relevé de compte est "disponible" et qu'il est "non réglé".

The screenshot shows the FOOTCLUBS interface. At the top, there are statistics: Licences (0), Educateur (0), Joueurs fédéraux (0), and Compétitions (140). Below this, there are two messages. The first message is from the Fédération Française de Football (FFF) regarding the TELETHON. The second message, highlighted in blue, is from the District des Flandres, dated 08/11/2017, stating: "Nouveau relevé de compte disponible". A red box on the right side of the image highlights the 'COMPTABILITÉ' section, which shows a blue circle with the number '1' and the text 'relevé(s) non réglé(s)'. A red arrow points from this notification to the 'Etat du compte' screen shown in the next image.

Consultation dans FOOTCLUBS

En cliquant soit sur le message ci-dessus « 1 relevé non réglé » soit sur « **Menu - Organisation - Etat du compte** », vous arriverez sur l'écran où apparaît la somme « **à payer** ».

The screenshot shows the 'Etat du compte' screen. The left sidebar contains a menu with 'Organisation' selected. The main content area shows a table with columns: 'Centre de gestion', 'Solde en comptabilité', 'Date', 'Montant', and 'Dernier relevé'. The table has three rows:

Centre de gestion	Solde en comptabilité	Date	Montant	Dernier relevé
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	Non disponible			
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS-DE-FRANCE	342,00 (Débiteur)	04/10/2017	2 388,00	Émis
DISTRICT DES FLANDRES	598,12 (Débiteur)	07/11/2017	598,12	598,12 à payer

Red arrows point to the '598,12 à payer' value in the 'Dernier relevé' column for the 'DISTRICT DES FLANDRES' row.

Sur la ligne du District Des Flandres, cliquez sur « dernier relevé - montant », vous pourrez prendre connaissance de toutes les écritures du relevé concerné.

Il vous est possible d'imprimer votre relevé pour la comptabilité de votre club : « **Editions et extractions / Compte : 6803 District des Flandres** - choisir dernier relevé - relevé complet - valider ».



Voilà, le relevé de compte est prêt à imprimer.



La date butoir de règlement du relevé sera indiquée par mail sur les adresses officielles des clubs et sur le site internet du District.

En cas de non-règlement dans les délais, il sera fait application de l'article 77 du barème financier du District.

À défaut de paiement, il sera fait application de l'article 160 des RG du DDF.